

Bruxelles, le 26 juillet 2018

Rapport n° 2018/03 – Rapport au gouvernement

Rendu d'initiative

Article 111 de la loi du 30 décembre 1992 portant des dispositions sociales et diverses

Préfiguration du budget 2019 – Estimations pluriannuelles 2020-2021

La préfiguration du budget 2019 du statut social des travailleurs indépendants présente un solde final positif de 148,7 millions EUR. Le Comité Général souligne que ce bon résultat budgétaire i) a un caractère structurel et ii) a été obtenu malgré l'absence d'une dotation d'équilibre. Dans les estimations pluriannuelles 2020-2021, le solde connaîtra une courbe descendante. Pour 2021, le bonus pour la gestion globale est estimé à environ 47,5 millions d'euros.

Le Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur les éléments ci-dessous qui figurent dans la préfiguration du budget 2019 et les estimations pluriannuelles 2020-2021 de la gestion financière globale des travailleurs indépendants.

1 Recettes

Les recettes globales estimées dans la préfiguration du budget 2019 s'élèvent à environ 7,3 milliards EUR (tableau 1), soit environ 208 millions de plus que dans les estimations techniques pour 2018 de juin 2018. Pour la période 2020-2021, les recettes estimées présentent une évolution favorable et selon les estimations pluriannuelles, elles s'élèveront en 2021, à prix courants, à environ 7,8 milliards EUR.

Le Comité fait remarquer que dans ces estimations, on part du principe que la Gestion financière globale des travailleurs indépendants n'a pas droit à une dotation d'équilibre pour la période considérée. Depuis la réforme du financement de la sécurité sociale, il est, il est vrai, établi que la dotation d'équilibre pour le régime des travailleurs indépendants ne peut être inférieure à 1/9ème de la dotation d'équilibre qui est allouée au régime des travailleurs salariés, mais l'octroi de cette dotation ne peut entraîner un solde positif dans le régime des travailleurs indépendants. Étant donné qu'un excédent structurel est estimé dans la Gestion financière globale des travailleurs indépendants pour la période considérée - tout comme dans le passé -, elle n'aura pas droit pour ces années à une dotation d'équilibre. Le montant qui reviendrait au moins, sur la base de la règle du 1/9ème, à la Gestion financière globale en 2019 s'élève, selon les premières estimations, à 238.329.000 EUR.

Tableau 1. Recettes estimées gestion globale statut social des travailleurs indépendants, 2018-2021, en EUR

	<i>Estimations techniques 2018*</i>	<i>Préfiguration du budget 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Prévisions 2021</i>
Cotisations ¹	4.408.214.295	4.518.443.516	4.651.444.581	4.781.386.276
Subvention de l'État ²	369.156.000	375.432.000	381.439.000	387.924.000
Financement alternatif	2.305.747.137	2.394.620.415	2.487.168.408	2.541.624.325
Recettes diverses	2.114.319	2.114.319	2.114.319	2.114.319
Produits financiers	42.065.000	44.815.000	48.815.000	54.315.000
Total des recettes	7.127.296.751	7.335.425.250	7.570.981.308	7.767.363.920

* réalisées en juin 2018

Source : Service Finances INASTI

2 Prélèvements

Dans la préfiguration du budget 2019, les prélèvements globaux s'élèvent à 279,1 millions d'euros (tableau 2). Les estimations pluriannuelles 2020-2021 montrent, pour les prochaines années, une augmentation de ces prélèvements, lesquels atteindraient 289,0 millions d'euros en 2021.

Tableau 2. Prélèvements estimés gestion globale statut social des travailleurs indépendants, 2018-2021, en EUR

	<i>Estimations techniques 2018*</i>	<i>Préfiguration du budget 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Prévisions 2021</i>
Frais d'administration	100.256.572	107.428.204	108.253.132	108.783.282
- INASTI	67.675.718	74.869.758	75.169.707	75.169.707
- Services tiers	31.769.824	31.734.690	32.247.488	32.764.488
- Dépenses diverses de l'INASTI	811.030	823.756	835.937	849.087
Charges financières	13.350.000	17.425.000	17.500.000	17.575.000
Transfert INAMI	148.340.591	154.229.117	158.377.880	162.638.245
Total prélèvements	261.947.163	279.082.321	284.131.012	288.996.527

* réalisées en juin 2018

Source : service Finances INASTI

Le Comité rappelle que les moyens de gestion de l'INASTI sont soumis, depuis 2016, à une économie imposée par le gouvernement, plus particulièrement une économie linéaire cumulative de 2%. Dans le même temps, on attend de plus en plus de l'institution qu'elle fasse les investissements supplémentaires nécessaires pour exécuter les nombreuses (nouvelles) tâches qu'elle se voit attribuer dans le cadre de sa mission. Le Comité constate que ces

¹ AR n° 38, cotisations de consolidation, cotisations PMP (mandataires publiques), cotisations des sociétés et cotisations deuxième pilier pension

² Comprend la subvention annuelle de l'État (375.432.000 EUR dans la préfiguration 2019), et la dotation d'équilibre (pour laquelle aucun montant n'est pour l'instant inscrit, ni dans la préfiguration 2019, ni dans les estimations pluriannuelles).

développements en sens opposé génèrent une pression financière croissante sur l'INASTI et pourraient constituer, à l'avenir, un obstacle à l'exécution et au bon respect des tâches clés de l'institution.

3 Besoins à financer

Dans la préfiguration du budget 2019, les besoins à financer sont estimés à 6,9 milliards EUR et augmentent, dans les estimations pluriannuelles, en prix courants pour atteindre 7,4 milliards EUR en 2021 (tableau 3).

Tableau 3. Dépenses estimées gestion globale statut social des travailleurs indépendants, 2018-2021, en EUR

	<i>Estimations techniques 2018*</i>	<i>Préfiguration budget 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Prévisions 2021</i>
Pensions	3.825.981.254	3.909.662.215	4.036.954.865	4.160.572.728
AMI-soins de santé	2.371.345.000	2.451.507.000	2.524.552.000	2.595.866.000
AMI-Indemnités	482.555.000	497.745.000	517.736.000	536.032.000
Droit passerelle (Assurance faillite)	14.557.962	14.750.128	15.021.530	15.296.424
Titres-services – Aide à la maternité	5.052.078	5.137.963	5.220.170	5.308.913
Allocation pour aidant proche	1.727.595	1.750.399	1.782.606	1.815.228
Transfert de droits à pension – CE	1.800.000	1.800.000	1.800.000	1.800.000
Fonds amiante	86.947	115.000	115.000	115.000
Diminution des prestations suite aux mesures en matière de lutte contre la fraude sociale	-16.250.078	-9.400.078	-9.400.078	-9.400.078
Mesures visant à améliorer le statut social	4.034.294	0	0	0
Adaptations au bien-être	0	38.842.000	81.771.000	127.452.000
Total besoins à financer	6.690890.052	6.911.909.627	7.175.553.093	7.434.858.215

* réalisées en juin 2018

Source : service Finances INASTI

Premièrement, le Comité souligne que les estimations concernant les moyens liés aux adaptations au bien-être résultent uniquement d'une première estimation provisoire réalisée par le Bureau fédéral du plan. En effet, le calcul définitif doit être effectué par la Commission mixte Liaison au bien-être (CGG-CCE), en collaboration avec le Bureau fédéral du plan et les parastataux.

Deuxièmement, le Comité souligne que jusqu'au contrôle budgétaire 2018 inclus, un montant de 410.000 EUR était prévu sous le dénominateur 'réintégration socioprofessionnelle' dans le volet 'prestations' de la rubrique 'AMI-indemnités'. Le Comité constate que, dans la préfiguration 2019 (tableau 4), ce montant n'est plus repris dans les besoins à financer mais bien sous le volet prélèvements 'services aux tiers' de la rubrique 'frais administratifs'. Le montant a été légèrement revu à la hausse (610.000 EUR - voir tableau 5). Le Comité s'interroge sur cette intervention. En effet, il est convaincu que les moyens sont bel et bien destinés au financement d'initiatives visant à promouvoir la réintégration socioprofessionnelle d'indépendants en

incapacité de travail et donc pas aux frais d'administration y afférents. Il demande dès lors que les moyens soient à nouveau inscrits (comme auparavant) comme un besoin à financer. De plus, le Comité plaide pour que l'on s'attelle effectivement à l'élaboration de mesures concrètes visant à promouvoir la réintégration socioprofessionnelle des indépendants, et donc à l'affectation des moyens prévus à cet effet.

Tableau 4. Besoins estimés pour la branche AMI-indemnités, 2018-2021, en EUR

	<i>Estimations techniques 2018*</i>	<i>Préfiguration budget 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Prévisions 2021</i>
INAMI-indemnités	482.555.000	497.745.000	517.736.000	536.032.000
<i>Prestations</i>	<i>503.009.000</i>	<i>518.585.000</i>	<i>538.968.000</i>	<i>557.606.000</i>
- Incapacité primaire	101.097.000	103.492.000	106.656.000	109.982.000
- Allocation de maternité	34.862.000	36.349.000	37.995.000	40.115.000
- Invalidité	367.050.000	378.744.000	394.317.000	407.509.000
- Réinsertion socio-professionnelle	-	-	-	-
- Adaptations au bien-être	-	-	-	-
<i>Divers</i>	<i>70.000</i>	<i>70.000</i>	<i>70.000</i>	<i>70.000</i>
<i>Revenus spécifiques</i>	<i>20.524.000</i>	<i>20.910.000</i>	<i>21.302.000</i>	<i>21.644.000</i>

* réalisées en juin 2018

Source : service Finances INASTI

Tableau 5. Prélèvements estimés pour les frais administratifs des services de tiers, 2018-2021, en EUR

	<i>Estimations techniques 2018*</i>	<i>Préfiguration budget 2019</i>	<i>Prévisions 2020</i>	<i>Prévisions 2021</i>
Frais d'administration	100.256.572	107.428.204	108.253.132	108.783.282
<i>INASTI</i>	<i>67.675.718</i>	<i>74.869.758</i>	<i>75.169.707</i>	<i>75.169.707</i>
<i>Services tiers</i>	<i>31.769.824</i>	<i>31.734.690</i>	<i>32.247.488</i>	<i>32.764.488</i>
- SFP	11.269.000	10.693.000	10.693.000	10.693.000
- INAMI-indemnités	18.949.000	19.518.000	20.029.000	20.546.000
- Frais d'administration	16.119.000	16.701.000	17.195.000	17.702.000
- Frais d'administration de l'INAMI	1.379.000	1.354.000	1.361.000	1.361.000
- Excédent frais d'administration CAAMI	395.000	407.000	417.000	427.000
- Centre de connaissance	446.000	446.000	446.000	446.000
- Réinsertion socio-professionnelle	610.000	610.000	610.000	610.000
- Banque-carrefour	1.551.824	1.523.690	1.525.488	1.525.488
<i>Dépenses diverses</i>	<i>811.030</i>	<i>823.756</i>	<i>835.937</i>	<i>849.087</i>

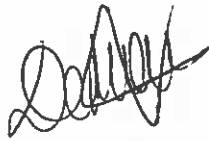
* réalisées en juin 2018

Source : service Finances INASTI

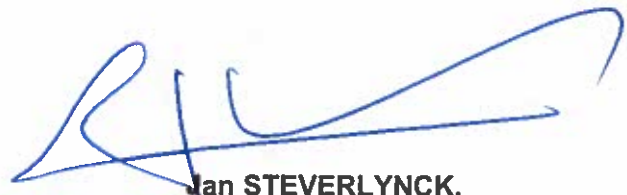
4 Solde final

Le solde final de la préfiguration du budget 2019 s'élève à environ 148,7 millions d'euros. Il souhaite souligner dans ce cadre que ce résultat budgétaire favorable est i) de nature structurelle et ii) a été obtenu malgré l'absence d'une dotation d'équilibre. Dans les estimations pluriannuelles 2020-2021, ce solde positif connaîtra une courbe descendante. Pour 2021, le bonus pour la gestion globale est estimé à environ 47,5 millions d'euros.

Au nom du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants, le 26 juillet 2018 :



Veerle DE MAESSCHALCK,
Secrétaire



Jan STEVERLYNCK,
Président